



Saisie attribution et découvert

Par Paskal

Bonjour,

J'ai eu une saisie attribution (non autorisée) sur mon compte bancaire de 8000? de la part d'un huissier, suivi d'une main levée. L'argent a été remis sur mon compte. Le jour de la main levée, j'ai fait un virement instantané sur le compte de mon fils de ces 8000? juste avant une seconde saisie attribution autorisée cette fois ci.

La banque a t'elle le droit de bloquer ces 8000? en me mettant à découvert un mois après, en me précisant que cet argent était réservé par la première saisie caduque et sans valeur ?

Bien cordialement